

PRÉFECTURE DE LA RÉGION BRETAGNE

RÉGION ACADÉMIQUE BRETAGNE

Rennes, le 6 mars 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Une enveloppe exceptionnelle de 10 millions d'euros en réponse immédiate à la précarité alimentaire des étudiants

L'Etat est mobilisé pour faciliter l'accès aux droits des étudiants : un dialogue de la vie étudiante est actuellement engagé pour permettre un meilleur accès au logement, à la santé et à l'alimentation notamment. L'offre de restauration sociale proposée par le Crous, incluant des repas à 1 € pour les étudiants boursiers, constitue un premier niveau de réponse. Toutefois, il existe des besoins urgents de prévention de l'insécurité alimentaire au plus près des étudiants.

En effet, d'après l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) en 2021, 38% des étudiants déclarent s'être restreints sur leurs dépenses alimentaires, 18% déclarent ne pas toujours manger à leur faim et 16% déclarent sauter des repas pour des raisons financières.

Une enveloppe de 10 millions d'euros a été débloquée de façon exceptionnelle pour apporter une réponse immédiate à la précarité alimentaire des étudiants par l'intermédiaire des associations de lutte contre ce phénomène.

Une partie des crédits a été ventilée, au niveau national, aux deux têtes de réseau qui agissent auprès de la population étudiante, via leurs épiceries sociales : la Fédération Française des Banques Alimentaires et l'ANDES.

Le Commissaire à la Lutte contre la Pauvreté en Bretagne, Laurent Alaton et le Secrétaire général adjoint de la Région académique Bretagne, Robin Lagarrigue, ont réuni ce vendredi 3 mars 2023, les associations d'aide alimentaire qui œuvrent auprès des étudiants des campus bretons, pour répartir les 325 000 € de crédits délégués au niveau régional, soit l'équivalent de 9 800 colis permettant à un étudiant de se nourrir pendant une semaine et ainsi renforcer les actions des associations.

Préfecture de la région Bretagne Pôle communication interministérielle Région académique Bretagne Pôle communication

Tél: 02 21 86 20 71 Mél: pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr Tél: 02 23 21 73 23

Mél: communication@ac-rennes.fr